

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

## AMENDEMENT

N° 2274

présenté par  
M. Baupin, rapporteur

-----

### ARTICLE 56

Substituer à l'alinéa 29 les deux alinéas suivants :

« V. – Le I de l'article 2224-32 du code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1° Après le septième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.